



DÉPÔT RÔLE DE PERCEPTION

2015

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-Garnier.

QUE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 1007 DU CODE MUNICIPAL, LE RÔLE DE PERCEPTION, SUITE À L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2015 EST MAINTENANT TERMINÉ ET DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL.

QU'IL SERA PROCÉDÉ À L'ENVOI DES COMPTES DE TAXES DANS LES DÉLAIS PRÉVUS.

QUE LE PREMIER VERSEMENT DE CES TAXES SERA PAYABLE LE 30 MARS 2015.

DONNÉ À SAINT-CHARLES-GARNIER, CE 13 FÉVRIER 2015.

.....
Josette Bouillon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josette Bouillon, en ma qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal, entre 9 heures et 17 heures, le 13 février 2015.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 13 JOUR DE MOIS DE FÉVRIER 2015.

.....
Directrice générale et secrétaire-trésorière